

EB58.R1 Composition du Comité permanent des Organisations non gouvernementales

Le Conseil exécutif

1. NOMME le D^r A. N. Acosta, le D^r E. Aguilar Paz, le D^r Z. M. Dlamini et le D^r K. Shami membres du Comité permanent des Organisations non gouvernementales pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, en plus du D^r D. D. Venediktov, qui fait déjà partie du Comité permanent;
2. DÉCIDE que, si un membre du Comité est empêché d'assister aux séances de celui-ci, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil, participera aux travaux du Comité.